

150 € d'aide de l'État pour accéder à un bon débit d'Internet dans les villes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Vaujours, Villepinte

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessous

Accueil > Aide financière de l'état jusqu'à 150 € pour un accès au bon haut débit

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT JUSQU'À 150 € POUR UN ACCÈS AU BON HAUT DÉBIT

L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS

Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (à 8 Mbit/s) pour tous. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Cohésion des Territoires et d'Énergie Numérique de la Cohésion des Territoires présente le dispositif Cohésion Numérique des Territoires pour apporter du bon haut débit, via des technologies sans fil, aux foyers non couverts par les réseaux filaires. Les particuliers et entreprises éligibles au dispositif bénéficieront d'une **aide financière jusqu'à 150 €** sur le **coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.**

Des opérateurs locaux et nationaux proposent des offres labellisées « Cohésion Numérique » pour avoir accès au bon haut débit.

Choisissez votre commune ou sélectionnez votre département pour connaître les opérateurs proposant des solutions d'accès internet sans fil.

Sélectionnez une commune
Saisissez le nom de votre comm.

OU

Sélectionnez un département
Départements

Contactez les opérateurs de votre choix pour savoir si votre logement et/ou votre entreprise est éligible au dispositif gouvernemental Cohésion Numérique des Territoires. Si c'est le cas, choisissez l'opérateur et soumettez la solution choisie. Internet sans fil, la plus adaptée à votre situation. Plusieurs solutions peuvent vous être proposées.



Les technologies



La boucle locale radio

La boucle locale radio est un ensemble de technologies (TETRA, radio, Wi-Fi, satellite, etc.) permettant d'accéder à Internet par un réseau d'antennes dédiées par un opérateur spécialisé. Cette solution permet d'apporter Internet aux entreprises des zones à haut débit ou bon haut débit pour les générations ambulantes et nécessite la pose d'une antenne placée sur le bâtiment à recevoir. L'opérateur est ensuite libre de connecter ses appareils comme il le souhaite à partir d'un modem en fibre ou en Wi-Fi.

Le satellite

Plusieurs satellites de télécommunication couvrent le territoire national (intérieur et outre-mer). Certains proposent des services d'accès à Internet haut débit. Concrètement, le satellite puise un rôle de relais entre un « hub » connecté à la dorsale Internet et un satellite qui dirige une parabole vers le satellite afin de capter le signal, une connexion inévitable s'établit alors entre le satellite et le particulier qui devient connecté à la dorsale Internet grâce au satellite. Deux nouveaux satellites de nouvelle génération seront lancés en 2022 et 2023 pour renforcer la couverture du territoire.

La 4G fixe

La solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles existantes par les opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers proposent une box dédiée à la réception du réseau, et sans obligation de souscrire un abonnement de téléphonie mobile en supplément, qui peut être complétée d'une antenne et permet l'accès à Internet de chez soi, via un réseau Wi-Fi ou fibre gérée par votre box.

La prolongation du dispositif pour les opérateurs

Le nouveau cahier des charges s'inscrit dans la continuité du précédent et vise à :

- Prolonger les offres labellisées dans le dernier accès à partir jusqu'au 31 décembre 2023, sans nécessité de déposer une nouvelle demande.
- Labelliser de nouveaux opérateurs et de nouvelles offres éligibles à cet accès à partir jusqu'au 30 septembre 2023.

Plus de détails sur la prolongation du dispositif

Nouveau Cahier des charges
Arrêté publié au JOEF le 27 décembre 2020
Ajout à la page et espace de dépôt des demandes de labellisation